



Ecoles européennes

Bureau du Secrétaire général

Unité de développement pédagogique

Réf. : 2013-08-D-11-fr-1

Orig. : EN

## **Niveau de compétence de base**

---

Approuvé par le Conseil supérieur des Ecoles européennes des 3, 4 et 5 décembre 2012 à Bruxelles

---

### **Décision du Conseil supérieur :**

Le Conseil supérieur approuve la proposition A du document « Proposition finale du Groupe de travail Langues » réf : 2012-01-D-36-fr-5 qui concerne le niveau de compétence de base, avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2013, cette dernière étant neutre d'un point de vue financier.

## A. Niveau de compétence de base

Le groupe de travail « Langues » s'est accordé (voir le tableau ci-dessous), pour toutes les langues modernes, sur les définitions des niveaux de compétence de base du Cadre européen commun de référence.

### *Niveaux de compétence de base aux différents cycles*

	<b>Maternelle</b>	<b>Primaire</b>	<b>3<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>5<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>7<sup>e</sup> secondaire</b>
<b>LII</b>	0	A2	B1	B2	C1
<b>LIII</b>	0	0	A1+	A2+	B1+
<b>LIV approf. (4h)</b>	0	0	0	A1	A2+
<b>LIV de base (2h)</b>	0	0	0	A1	A2
<b>ONL</b>	A1.1 oral	A1.2	A2	B1	B2

Cette référence est d'ailleurs déjà utilisée dans le nouveau programme de LIII récemment adopté ainsi que dans le tronc commun du programme de LII à l'école primaire.

Cependant, les représentants des parents considèrent que ces niveaux ne sont pas assez élevés, qu'ils ne révèlent pas les véritables niveaux de compétence atteints dans les écoles mais préparent au plus petit commun dénominateur et que les universités ne comprendront pas quel niveau l'élève a réellement atteint.

A cet égard, il a été précisé que ces niveaux correspondent au « niveau de compétence de base » et que des niveaux de performances plus élevés seront aussi encouragés, visés, et reconnus.

Une présentation du CECR et de ses liens avec les programmes de matière et l'évaluation dans les Ecoles européennes est annexée au présent document (Annexe I).

## **ANNEXE I**

### **Le cadre européen de référence dans le programme d'études des Ecoles européennes ; aspects de l'évaluation des performances**

Dans les programmes de langues étrangères des Ecoles européennes, la formulation des objectifs techniques d'apprentissage pour les niveaux de référence du CECRL ne sont que légèrement modifiés afin de garantir leur comparabilité internationale et nationale avec tous les instruments ayant également trait au cadre de référence, tels que programmes scolaires d'autres pays et/ou d'autres établissements nationaux d'enseignement (par ex., universités et hautes écoles), certificats internationaux, instruments de travail orientés vers la procédure accompagnant le développement didactique, tels que le Portfolio européen des langues (PEL)<sup>2</sup> et entre-temps également des descriptions de postes de travail.

#### **Coordination des niveaux de compétence et des années d'étude**

La coordination des niveaux de compétence avec les niveaux d'apprentissage individuels répond à la question de savoir ce que les élèves d'un niveau d'apprentissage donné doivent absolument pouvoir faire. Les compétences-cible formulées dans les domaines d'aptitude individuels constituent donc des exigences essentielles valables pour tous les apprenants d'un niveau d'apprentissage.

La coordination des niveaux de compétence a été comparée avec les programmes scolaires nationaux et adaptée à l'apprentissage des langues étrangères dans les Ecoles européennes.

#### **Niveaux de compétence et grille de notation**

Il doit être répondu à la question de savoir dans quelle mesure les élèves répondent à ces exigences essentielles dans le cadre de l'évaluation de leurs profils de performance individuels et de les justifier à l'avenant au moyen de la grille de notation des Ecoles européennes. C'est ainsi, par exemple, que pour une évaluation de 6,0, l'élève maîtrise correctement toutes les compétences formulées dans la grille des aptitudes du CECRL pour le niveau spécifié dans leurs aspects linguistiques, pragmatiques et sociolinguistiques essentiels, qui sont indispensables pour une bonne communication dans le domaine d'aptitudes correspondant.

Dans l'évaluation des profils de performance individuels, en plus du respect des exigences essentielles, il faut également intégrer des critères spécifiques d'apprentissage de l'événement enseignement, comme par ex. la participation des élèves en classe.

#### **Effet de l'apprentissage d'une troisième langue**

Les élèves des Ecoles européennes devraient être encouragés à tirer parti des aptitudes linguistiques et stratégies d'apprentissage existantes.

Le recours à des aptitudes linguistiques existantes peut être d'une grande utilité pour les stratégies des apprenants dans l'apprentissage d'une troisième ou d'une quatrième langue.

L'utilisation réfléchie de la langue, les remarques comparatives et la connaissance des aptitudes générales dans l'apprentissage d'une langue peuvent clairement contribuer à l'acquisition de la langue.

#### **Développement didacticiel**

Il faut en outre considérer que l'acquisition d'une langue étrangère ne suit pas une croissance constante au fil des niveaux, mais plutôt une courbe s'aplatissant de plus en plus : la compétence linguistique élémentaire (A1/A2) s'acquiert généralement plus rapidement que les niveaux d'apprentissage avancés (B1/B2).

*Bibliographie*

1) *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer. Niveau A1-A2-B1-B2-C1-C2.*

*Langenscheidt, Berlin/Munich/Vienne/Zurich/New York 2001 (version allemande)*

*ISBN 3-468-49469-6*

*Les auteurs de l'original anglais sont : John Trim, Brian North, Daniel Coste, Joseph Sheils*

2) *Portfolio européen des langues, ISBN 88-424-7518-1*

[www.equals.org](http://www.equals.org)

[www.alte.org](http://www.alte.org)